

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010377 – AFR 19/004/01AU 148/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## « DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES D'EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE

RÉPUBLIQUE Jean-Pierre Gueret, ingénieur électricien Maxime Koko, sapeur-pompier De très  
CENTRAFRICAINE nombreux membres de l'ethnie Yakoma

Londres, le 14 juin 2001

Au moins 20 personnes, et peut-être beaucoup plus, auraient été exécutées sommairement ou soumises à des atteintes aux droits humains à la suite du coup d'état manqué à Bangui, la capitale du pays. De nombreuses personnes, parmi lesquelles Maxime Koko, ont « disparu » et risquent d'être victimes d'une exécution extrajudiciaire. D'autres, dont Jean-Pierre Gueret, ont été placées dans des centres de détention et risquent d'être torturées ou maltraitées. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de ces personnes.

Le 12 juin 2001 au matin, des soldats ont arrêté Jean-Pierre Gueret, ingénieur électricien âgé d'une quarantaine d'années, au moment où il se rendait à l'ENERCA, société nationale d'électricité, pour y travailler. Il est actuellement détenu dans les locaux de la Section d'enquête, de recherche et de documentation (SERD), à Bangui. La SERD est placée sous le contrôle de la garde présidentielle. Des témoins l'ayant vu là-bas le 13 juin ont indiqué qu'il avait été violemment frappé. Il est à craindre que cet homme soit torturé ou maltraité en détention. Jean-Pierre Gueret est accusé d'avoir mis un véhicule de l'ENERCA à la disposition des soldats à l'origine du coup d'état manqué contre le président Ange-Félix Patassé et de leur avoir fourni de l'essence.

Le 13 juin, Maxime Koko, sergent âgé de 37 ans du service des sapeurs-pompiers de la République centrafricaine, qui dépend de l'armée, a été détenu et frappé par des collègues à la base des sapeurs de La Kouanga, à Bangui. Selon des témoins, il aurait été violemment frappé avant d'être emmené vers une destination inconnue. Ses collègues l'auraient accusé d'avoir participé au coup d'état.

Jean-Pierre Gueret et Maxime Koko sont des Yakoma tout comme le général André Kolingba, ancien président et instigateur du coup d'état. Plusieurs civils yakoma soupçonnés – le plus souvent en raison uniquement de leur appartenance ethnique – d'avoir soutenu le coup d'état, auraient été sommairement exécutés ou soumis à d'autres violations graves des droits humains aux mains des forces gouvernementales. Les actes de violence se sont multipliés et des milliers de Yakoma ont fui la ville par crainte de représailles de la part des forces gouvernementales. Maxime Koko faisait partie de ceux qui ont pris la fuite mais il était revenu parce qu'il pensait que la situation s'était apaisée.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un climat de crainte et de vengeance règne dans Bangui depuis le coup d'état contre le président Ange-Félix Patassé, le 28 mai 2001. De nombreuses atteintes aux droits humains ont été commises tant par les forces gouvernementales que par les sympathisants du général à l'origine du soulèvement, l'ancien président Kolingba.

Bangui a été secouée par la violence tout au long de la reprise progressive du contrôle de la ville par les forces gouvernementales fidèles au président Patassé soutenues par des renforts étrangers. De nombreuses personnes ayant participé ou étant soupçonnées d'avoir participé au coup d'état auraient été sommairement exécutées ou soumises à de graves violations des droits humains.

Des atrocités auraient été commises dans les quartiers sud de la ville où se concentrent les membres de l'ethnie yakoma. Le 12 juin, plusieurs Yakoma, parmi lesquels des membres de la gendarmerie, auraient été exécutés de manière extrajudiciaire : les gendarmes Patrice Igawé et Zoe-Virginie Yendimon (qui selon certaines informations était enceinte) ainsi qu'un capitaine qui était le directeur de l'École de gendarmerie de Kolongo, à Bangui. Un autre sapeur-pompier, N'Ddrouma, aurait aussi été sommairement exécuté. Selon certaines informations, les homicides se poursuivent. Amnesty International recherche activement des précisions sur tous ces cas.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax/télex (en français) :**

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Jean-Pierre Gueret, qui risque d'être torturé dans les locaux de la SERD, et par celle de Maxime Koko, qui a « disparu » après avoir été arrêté et violemment frappé par des sapeurs-pompiers ;
- exhortez les autorités à assurer la sécurité de ces deux hommes et à veiller à ce qu'ils ne soient pas de nouveau maltraités ;
- appelez les autorités à indiquer où se trouve Maxime Koko et à veiller à ce que cet homme et Jean-Pierre Gueret puissent recevoir immédiatement des soins médicaux ainsi que la visite de membres de leur famille, d'avocats et de représentants d'organisations humanitaires et de défense des droits humains ;

- demandez à être informé des raisons pour lesquelles les deux hommes ont été arrêtés et insistez pour qu'ils soient immédiatement libérés s'ils ne sont pas inculpés sans délai d'une infraction pénale prévue par la loi ;
- demandez qu'une enquête soit menée sur les informations selon lesquelles ces deux hommes auraient été frappés par des membres des forces de sécurité et insistez pour que les personnes soupçonnées d'être responsables de ces agissements soient identifiées et déférées à la justice ;
- appelez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour que les civils, et en particulier les membres de l'ethnie yakoma, ainsi que les combattants capturés à la suite du coup d'état ne soient pas exécutés de manière extrajudiciaire ou soumis à d'autres mesures de représailles ; insistez pour que les membres des forces de sécurité soupçonnés d'être responsables de violations des droits humains soient déférés à la justice.

**APPELS À : Remarque : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile.**

**Chef de l'État :**

Son Excellence M. Ange-Félix Patassé  
Président de la République et Chef du MLPC  
Palais de la Renaissance  
BANGUI  
République centrafricaine  
**Télex** : 5253  
**Fax** : + 236 61 75 08  
**Télégrammes** : Président, Bangui, République centrafricaine  
**Formule d'appel** : Monsieur le Président de la République

**Ministre de la Défense nationale :**

Monsieur Jean-Jacques Demafouth  
Ministre de la Défense nationale, des Anciens combattants et de la restructuration de l'Armée  
Ministère de la Défense  
Bangui, République centrafricaine  
**Fax** : + 236 61 32 67  
**Télégrammes** : Ministre de la Défense, Bangui, République centrafricaine  
**Formule d'appel** : Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique :**

Monsieur Théodore Bikoo  
Ministre de l'Administration du territoire et de la Sécurité publique  
Ministère de l'Intérieur  
Bangui, République centrafricaine  
**Fax** : + 236 61 70 54  
**Télégrammes** : Ministre de la Sécurité publique, Bangui, République centrafricaine  
**Formule d'appel** : Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie :**

Monsieur Agba Otikpo Mezode  
Ministre des Affaires étrangères et de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères, BP 936  
Bangui, République centrafricaine

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République centrafricaine dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 26 JUILLET 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*